



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Choléra : dispositif de lutte et de prévention

2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique :

1. Réduire la charge sanitaire, sociale et économique due aux maladies transmissibles.

5. Réduire les effets sur la santé des situations d'urgence, des catastrophes, des crises et des conflits ainsi que leurs effets sociaux et économiques.

8. Promouvoir un environnement plus sain, développer la prévention primaire et infléchir les politiques publiques dans tous les secteurs de façon à s'attaquer aux causes sous-jacentes des menaces pour la santé liées à l'environnement.

Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation :

1.3 Bonne coordination et fourniture d'un appui aux États Membres pour assurer l'accès de toutes les populations aux interventions de prévention, de lutte, d'élimination et d'éradication des maladies tropicales négligées, y compris les zoonoses.

1.9 Interventions et action efficaces des États Membres et de la communauté internationale face aux situations d'urgence déclarées dues à des maladies épidémiques ou potentiellement pandémiques.

5.4 Fourniture aux États Membres d'un soutien technique coordonné en matière de lutte contre les maladies transmissibles dans les situations de catastrophes naturelles et de conflits.

8.1 Réalisation d'évaluations, et élaboration et actualisation de normes et de principes fondés sur des données factuelles concernant les principaux risques pour la santé liés à l'environnement (par exemple qualité de l'air, substances chimiques, champs électromagnétiques, radon, qualité de l'eau de boisson et recyclage des eaux usées).

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

La résolution est compatible avec les résultats escomptés d'une manière générale, et avec les éléments spécifiques mentionnés ci-après.

Base : fourniture d'un soutien ponctuel aux pays et aux bureaux régionaux en fonction des besoins exprimés.

Cible : pour l'exercice actuel, mettre au point une stratégie à moyen terme pour 2011-2016 et un plan d'action détaillé ainsi que les outils nécessaires : commencer la mise en œuvre dans trois Régions ; pour l'exercice 2012-2013, mettre le plan en œuvre dans trois Régions, et dans trois pays dans chaque Région ; pour l'exercice 2014-2015, poursuivre et élargir les activités dans trois Régions et ajouter les trois Régions restantes.

Indicateurs :

- a) fourniture d'informations et d'un soutien technique aux pays touchés par les flambées
- b) fourniture d'un soutien pour chacun des pays participants comme suit :
 - révision et actualisation du plan d'action national ; examen de la surveillance du choléra dans les pays dans le cadre de la surveillance intégrée des maladies
 - recensement des zones sensibles et suivi des tendances au cours du temps
 - identification des besoins spécifiques en termes d'activités de préparation et de prévention, mise en œuvre et poursuite des activités de lutte au cours du temps (par exemple éducation à la santé, sécurité sanitaire des aliments, eau et assainissement, mise en place de matériels à l'avance)
 - évaluation en vue de l'utilisation du vaccin et, le cas échéant, élaboration d'un plan d'introduction
 - mise en place d'une stratégie pour la formation des formateurs, la multiplication des ateliers nationaux et le contrôle de la qualité des activités de renforcement des capacités (par exemple dans les domaines de la prise en charge des cas et des moyens de laboratoire)
 - réalisation d'un suivi des résultats obtenus en fonction des indicateurs à recenser et à mettre au point
- c) tenue de réunions ordinaires avec les principales parties prenantes afin d'examiner les progrès accomplis et les meilleures pratiques dans divers domaines
- d) fourniture d'un soutien aux activités de recherche dans les domaines de l'évaluation des risques, de la mise au point d'un vaccin et des autres questions pertinentes.

3. Incidences budgétaires

- a) **Coût estimatif total de la mise en œuvre sur toute la durée des activités du Secrétariat demandées dans la résolution (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)**

Total pour cinq ans : US \$20 220 000 pour le personnel et les activités (dépenses d'appui au programme non incluses).

- b) **Coût estimatif pour l'exercice 2010-2011 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)**

Personnel : US \$874 000 au niveau du Siège et US \$606 000 au niveau régional (Bureaux régionaux de l'Afrique, des Amériques et de la Méditerranée orientale).

Activités : US \$1 240 000, 57 % des dépenses étant encourues au niveau régional.

- c) **Le coût estimatif indiqué au point b) est-il inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2010-2011 ?**

Les coûts associés aux flambées pourraient dans une certaine mesure être inclus dans les chiffres existants pour le budget programme approuvé ; cela dépendra essentiellement de la gravité ou de la régularité des flambées. On ne s'attend pas à ce que les coûts associés aux actions préventives puissent être pris en compte dans le cadre des plafonds budgétaires actuels des objectifs stratégiques mentionnés ci-dessus.

4. Incidences financières

Comment sera financé le coût estimatif visé au point 3.b) (indiquer les sources de fonds éventuelles) ?

Une stratégie à moyen terme sera mise au point et utilisée pour la mobilisation des ressources au niveau international et au niveau des pays.

5. Incidences administratives**a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)**

Coordination mondiale, soutien technique et fixation de normes au niveau du Siège ; fonctionnement du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra avec la participation de tous les départements pertinents. Activités au niveau régional et au niveau des pays mettant l'accent au cours du premier exercice sur la Région africaine, la Région des Amériques et la Région de la Méditerranée orientale, puis élargissement des activités à la Région de l'Asie du Sud-Est, à la Région européenne et à la Région du Pacifique occidental au cours des exercices suivants.

b) La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? Si non, préciser les besoins sous c)

Non.

c) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)

Au cours d'une période de cinq ans, il faudra quatre membres du personnel supplémentaires de la catégorie professionnelle à différents niveaux ; il faudra aussi du personnel supplémentaire de la catégorie des services généraux pour soutenir le personnel existant au Siège. Au niveau régional, on aura besoin pour chaque Région d'un spécialiste de la santé publique ou d'un épidémiologiste et d'un spécialiste de l'eau et de l'assainissement de niveau P.4.

d) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre des activités)

Une phase initiale de cinq ans.

= = =